

Utiliser la pandémie pour donner le coup de grâce à la Sécurité sociale ?

Frédéric Rauch

C'est en pleine explosion de la pandémie que, la main sur le cœur, le président de la République s'est porté garant pour l'hôpital public et la protection sociale en affirmant qu'il fallait les sortir du marché.

Pourtant, dans le même temps, il commandait une note à la Caisse des dépôts et consignations sur l'avenir de l'hôpital, rendue publique par Médiapart, qui renforçait les logiques de privatisation de l'hôpital public et les modalités de prélèvement financier sur ses financements. Et c'est toujours le même et son équipe qui ont refusé d'exiger de la BCE, des institutions financières et des grands groupes, des mesures permettant d'éviter à la Sécurité sociale une perte de recettes de cotisations sociales qui va plomber ses finances. Mise à contribution par de nouvelles suppressions allègements et étalement de cotisations sociales patronales, afin de faire face à la crise économique que la crise sanitaire a amplifiée, elle est même désormais sollicitée pour prendre en charge les investissements anti-covid des PME (masques, plexiglas, gels hydroalcooliques,...) jusqu'à 10 000 euros HT par entreprise ! Et cela sans qu'une seule sollicitation soit adressée aux assureurs privés !

Une fois encore, les promesses ne valent que pour ceux qui les croient ...

Cette crise sanitaire est un révélateur puissant.

Elle démontre l'inefficacité des choix politiques ultralibéraux imposés à notre système de protection sociale. 35 000 morts potentiellement évitables et l'incapacité pathétique à mobiliser efficacement les moyens de prévention nécessaire à la maîtrise de la pandémie dans la durée sont parmi les sinistres résultats des politiques d'austérité qui lui sont appliquées sans discontinuité depuis des décennies.

Dans le même temps, elle prouve que, bien que durement affaibli, notre système public et social de santé, incarné notamment par son système public hospitalier et ses soignants et assimilés, est fortement résilient et d'une utilité vitale pour le pays et sa population. Si le bilan n'est pas plus lourd, c'est en grande partie parce que le service public sanitaire a su

mobiliser lui-même les moyens de son efficacité. Ce ne sont pas les organes de contrôle régionaux que sont les ARS ou nationaux de la rue Duquesne qui ont permis la prise en charge des malades mais bien les équipes médicales et leurs réseaux professionnels. D'autre part, c'est aussi parce que ce service public est assis sur une Sécurité sociale qui prend encore en charge chacun indépendamment de ses moyens en cas d'urgence sanitaire. Il n'y a qu'à jeter un œil sur la situation outre-Atlantique pour le mesurer.

Pourtant, cet échec terrible ne semble pas pousser notre gouvernement ni ses supporters, et encore moins ses idéologues, à réinterroger leurs objectifs. Loin de travailler à la consolidation de notre système de sécurité sociale, tout laisse à croire que le but de l'action gouvernementale est d'utiliser cette pandémie pour achever définitivement la Sécurité sociale.

Cette crise sanitaire va peser lourdement sur les comptes de la Sécurité sociale en général, et de l'assurance maladie en particulier.

Très légitimement, elle va peser par la hausse de la dépense hospitalière.

La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2020 a voté un objectif national des dépenses de l'assurance maladie (ONDAM) de 2,4 %. Le niveau de ces dépenses pourrait en réalité croître de 6,5 % au moins selon les premières estimations. Dont l'essentiel pour les dépenses hospitalières.

D'après le rapport du ministre des Comptes publics G. Darmanin, la hausse des dépenses de la branche maladie imputable aux dépenses de prise en charge et de lutte contre le covid-19 pourrait s'élever au final à 5,4 milliards d'euros. Si cette dépense supplémentaire imprévue

reste somme toute minime au regard de l'ensemble des dépenses de la branche (200 milliards d'euros), elle constitue un poids significatif pour les budgets hospitaliers puisqu'elle représente une hausse de 6,2 % de leurs dépenses.

Pour plusieurs raisons, elle va aussi peser sur les recettes hospitalières.

Avec le confinement, le ralentissement de l'activité économique et la mise au chômage partiel vont considérablement ralentir le rythme d'évolution des salaires, base de prélèvement de la cotisation sociale.

Le choix idéologique de soutenir sur fonds publics les entreprises par de nouvelles mesures d'allongement des délais de paiement des cotisations sociales patronales et d'exonérations nouvelles de cotisations patronales, dont rien n'assure qu'elles seront compensées par le budget de l'État, va réduire mécaniquement les recettes de la Sécurité sociale et obliger celle-ci à s'endetter considérablement pour faire face à ses dépenses.

Par ailleurs, le refus des banques et des assureurs de soutenir les TPE et PME du pays en ne prenant pas en charge les pertes d'exploitation

consécutives au risque sanitaire ou bien en pratiquant des crédits de trésorerie à des taux prohibitifs ou encore en refusant tout simplement de prêter aux entreprises qui en ont besoin pour cause de risque économique trop grand, se traduira par la disparition de très nombreuses entreprises, par une dissolution du tissu productif des territoires et par le glissement massif des chômeurs partiels dans la catégorie des chômeurs tout court sans perspective possible de reprise d'emploi faute d'entreprises. C'est le socle de ressources de la Sécurité sociale qui pourrait s'assécher durablement.

Enfin, l'absence de perspective de croissance compte tenu de la quasi-dépression économique mondiale va encourager le développement de l'emploi précaire, et donc affaiblir encore plus la base de prélèvement de la Sécurité sociale.

La crise économique et sociale que la crise sanitaire a amplifiée et les modalités de son traitement par le gouvernement vont alourdir encore plus les perspectives financières de la Sécurité sociale.

L'État a décidé de transférer sur les collectivités locales une large part du soutien aux entreprises en difficulté pour cause de crise sanitaire ainsi que la charge de gestion et, partiellement, de financement du déconfinement. Ce délestage sur les collectivités locales handicape toutes relances économiques à partir des territoires, et donc toutes dynamiques de relance des ressources fiscales et sociales des services publics et de la Sécurité sociale.

Très faible en masse relativement aux besoins, ce financement public local n'est pas en mesure de pallier efficacement les effets de la crise économique, ni même de prendre en charge correctement la mise en œuvre du déconfinement progressif. Déconnecté des sources de financement bancaire et effectué sans critères sociaux (ou écologiques), il va conduire à un énième saupoudrage d'argent public sans effet dynamique sur la création de richesses et d'emplois,

qui n'empêchera pas la disparition massive du tissu productif local.

Transférées sans les moyens de financement adéquat ni en proportion de la dépense envisagée, ces missions nouvelles des collectivités font peser sur les budgets locaux un poids qui va hypothéquer significativement leurs capacités d'engagement sur leurs missions de service public, dont leur contribution à la relance publique de l'économie. Représentant avant la crise sanitaire près de 70 % de l'investissement public, les collectivités locales seront confrontées à un dilemme insurmontable entre la réponse aux besoins sociaux qui vont se démultiplier pour cause de chômage généralisé et l'engagement dans la commande publique utile à la dynamique économique et d'emploi des territoires.

L'État a décidé de remettre en cause les droits sociaux et les libertés publiques pour lutter contre la crise économique et financière. En même temps qu'il refuse de mobiliser énergiquement le système bancaire et les assureurs pour venir au secours des entreprises et de l'emploi. En privilégiant ainsi les profits immédiats contre les conditions d'une reprise économique solide assise sur le développement de l'emploi et des salaires, le gouvernement renonce à consolider les ressources de notre protection sociale.

En augmentant le temps de travail, en réduisant le périmètre de la négociation collective dans l'entreprise, en favorisant les formes précaires d'emploi... le gouvernement cherche à privilégier la réduction du coût du travail et n'encourage en rien la reprise économique et l'emploi stable dans le pays. Il contribue donc à l'affaiblissement des ressources de la Sécurité sociale.

En ne forçant pas les assureurs à faire ce pour quoi ils existent, prendre en charge la réalisation du risque, en n'obligeant pas les banques à pratiquer des taux nuls pour les PME en difficulté et maintenir les emplois, le gouvernement n'encourage pas le retour de l'activité ni le développement des richesses et encore moins l'emploi. Au contraire, il favorise l'enfoncement dans la crise avec des conséquences délétères sur les financements de la Sécurité sociale.



En augmentant le temps de travail, en réduisant le périmètre de la négociation collective dans l'entreprise, en favorisant les formes précaires d'emploi... le gouvernement cherche à privilégier la réduction du coût du travail et n'encourage en rien la reprise économique et l'emploi stable dans le pays. Il contribue donc à l'affaiblissement des ressources de la Sécurité sociale.



L'État organise donc implicitement les déséquilibres comptables et budgétaires de la Sécurité sociale pour les années à venir. Il met ainsi en place le cadre qui va lui permettre, faute de moyens financiers, de :

– Pousser plus loin encore les politiques de réduction de la dépense publique et sociale. C'est l'austérité renforcée pour des décennies à venir.

– Renforcer le poids d'un financement fiscal de la Sécurité sociale, dont la base sera essentiellement assise sur les revenus des ménages, afin à la fois d'abonder les ressources de la Sécurité sociale pour assurer un filet de sécurité sociale et de réduire le coût du travail des entreprises en difficulté face à la crise économique. Mais sans pour autant accroître la dynamique de croissance des ressources de la Sécurité sociale.

– Accélérer la réorganisation de l'offre de soins hospitalière en renforçant l'articulation public-privé (avec la fin du statut de la Fonction publique hospitalière en perspective), et en favorisant le secteur privé.

– Alimenter les marchés financiers par la rente consécutive aux emprunts de la Sécurité sociale pour

répondre au besoin de financement de ses dépenses journalières. Il envisage déjà, avant même toute autre décision, de relever immédiatement le plafond d'emprunt sur les marchés de l'Acosse à hauteur de 70 à 90 milliards d'euros pour financer les besoins de trésorerie des Caisses de sécurité sociale.

Il est hors de question de contribuer à cette liquidation annoncée de la Sécurité sociale.

Au contraire, la Sécurité sociale est un levier de sortie de crise économique et financière. Comme toute la dépense publique, elle renforce l'efficacité du capital, en même temps qu'elle permet de répondre à un besoin social. Il est impératif de la développer. Si le gouvernement avait réellement l'intention de conforter et de développer notre système de protection sociale et de santé, d'en faire des biens communs hors du marché comme l'a si bien dit E. Macron, alors il ne rejeterait pas aux calendes grecques (2023-2030) le traitement du déficit attendu de la Sécurité sociale (41 milliards d'euros pour 2020) et il travaillerait immédiatement à pérenniser la source de financement de la

Sécurité sociale assise sur l'emploi en œuvrant pour une sécurité d'emploi ou de formation, plutôt qu'en renforçant les logiques de baisse du coût du travail et de hausse des prélèvements du capital sur la richesse produite dans les entreprises.

À l'instar des projets qu'il a pour l'hôpital, qui vont détruire le statut de la Fonction publique hospitalière, fusionner le public et le privé malgré leurs différences de finalité, et mettre en concurrence les équipes hospitalières, sans jamais remettre en cause l'austérité qui affecte les établissements, le gouvernement garde l'ambition de liquider notre système de sécurité sociale en construisant son insolvabilisation. Loin d'ouvrir une voie nouvelle pour en faire un bien commun de l'humanité, il reste conforme aux directives du Medef formulées par D. Kessler en son temps : « détruire le compromis gaullo-communiste de 1945 » afin d'assurer la stricte domination du capital. La prochaine loi organique des lois de financement de la Sécurité sociale qu'il a déjà prévu de déposer sur le bureau du Parlement d'ici l'été devra attirer toute notre attention. ■

Santé : une nouvelle créativité pour sortir de la crise*

* Version longue de la tribune publiée dans *l'Humanité* du 14 mai 2020.

Catherine Mills

Il faut préparer dès maintenant un plan d'urgence pour sortir de la crise où ont été plongés les hôpitaux et le système de santé par le rationnement des dépenses publiques et sociales et de leur financement, visant à monter les prélèvements financiers du capital.

La longue grève des personnels hospitaliers nous avait alertés, pourtant malgré la non-réponse aux revendications, un mouvement extraordinaire de solidarité et de créativité s'est levé dans tout le pays, abolissant les hiérarchies et la coupure médecine

de ville-hôpital, des étudiants aux professeurs de médecine et aux chercheurs, des aides-soignantes, des infirmières et des autres personnels hospitaliers, des médecins de ville aux pharmaciens, etc. Il nous faut construire l'avenir et mettre en chantier une réorganisation progressiste, en rupture avec

le démantèlement de l'hôpital, partant des propositions des personnels, ce qui exige un nouveau financement. Ce plan concernerait aussi la démographie médicale, la couverture territoriale, les relations ville-hôpital, les Ephad et les personnes âgées dépendantes, la psychiatrie, etc. Il faut s'attaquer